

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 2 mai 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LAMBERT (BELLECHASSE)—OBJECTION À UNE QUESTION POSÉE PAR UN DÉPUTÉ LIBÉRAL

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Hier, au cours de la période des questions orales, l'honorable député de Papineau (M. Ouellet) a posé une question d'intérêt véritablement national pour souligner humoristiquement l'absence de députés du Crédit social qui, généralement, sont présents à la Chambre dans une proportion qui peut se comparer avantageusement aux présences d'un certain nombre de députés libéraux.

Je comprends que lorsqu'on est habitué de voir quelqu'un à son poste et qu'à un certain moment il est absent, il y a lieu de se poser des questions. Mais de là à demander si la Gendarmerie royale du Canada doit être avertie, je crois qu'il y a une marge. Il s'agit là d'exagération et peut-être même d'un peu de malice, ce qui n'est pas à l'honneur de notre système parlementaire.

Pour ma part, je crois pouvoir affirmer, monsieur l'Orateur, qu'au cours de la présente législature, je me suis toujours fait un devoir de participer aux travaux de la Chambre, et j'aurais pu, à plusieurs occasions, demander l'ajournement de la Chambre, faute de quorum, ce qui n'était pas imputable aux membres de mon parti.

En terminant, je voudrais dire que nous comprenons la nature de notre rôle à la Chambre et que nous le remplissons normalement. De plus, je suis d'avis que des questions comme celle qui a été posée par l'honorable député de Papineau sont de nature à porter atteinte au privilège d'un député et sont contraires aux coutumes de la Chambre.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Bellechasse a donné à la présidence avis de son intention de poser la question de privilège. Je reconnais avec lui qu'il n'est peut-être pas toujours de bonne guerre de faire allusion à l'absence de certains collègues parlementaires. L'honora-

ble député a peut-être un grief dans ce sens-là, mais je ne crois pas que ce grief puisse être porté à l'attention de la Chambre sous forme de question de privilège.

• (1410)

### AFFAIRES COURANTES

#### LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MODIFICATION PRÉVOYANT LA TENUE OBLIGATOIRE D'UNE AUDIENCE PUBLIQUE POUR LA SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT DE GARE OU D'AGENT INTÉRIMAIRE

[Traduction]

**M. John L. Skoberg (Moose Jaw)** demande à présenter le bill n° 199, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer (déviations, changements et déplacements).

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Skoberg:** Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle, l'article 120 ne prévoit pas la tenue obligatoire d'une audience publique lorsque les sociétés ferroviaires demandent à supprimer un poste régulier d'agent de gare ou de poste d'agent intérimaire. La présente modification rendrait obligatoire la tenue d'une telle audience publique. En même temps, rien n'exige le service que doit assurer le représentant personnel du chemin de fer. La modification préciserait les services que doit fournir ce représentant de la société si celle-ci est autorisée à supprimer des postes d'agents de gare ou d'agents intérimaires. Tout ce qu'accablait le projet de loi...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. L'article 68(2) du Règlement permet une explication succincte. Le député l'a donnée, je pense. La Chambre consent-elle à ce que le député soit autorisé à présenter ledit bill?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

L'ordre du jour appelle: Avis de motions du gouvernement.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Mon collègue, le député de Moose Jaw, voulait présenter une motion en vertu de l'article 43 mais il a raté l'occasion. La Chambre pourrait-elle consentir à l'unanimité à ce que nous revenions à l'appel des motions?

**M. l'Orateur:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Peut-être le député consentirait-il à réserver sa question jusqu'à demain alors que je regarderai de son côté lorsque nous en arriverons à l'appel des motions.